Image not found or type unknown

La révocation d'un gérant de snc

Par **AzN**, le **17/05/2009** à **12:46**

Bonjour,
J'ai 1 question concernant la révocation d'un gérant de SNC :

- Si le gérant n'est pas associé, la révocation en AG se fait à la majorité... une majorité relative ou absolue ? une majorité par rapport aux parts sociales ou aux nombres d'actionnaires ?

Merci par avance !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés